ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 70862

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'absence de missiles de croisière caractérisant l'Armée française. Il souhaite savoir dans quel délai notre armée sera équipée de ces armes devenues aujourd'hui indispensables et le coût consacré à cet équipement.

Texte de la réponse

La capacité « missiles de croisière » dont la France a décidé de se doter pour conduire des actions de neutralisation et de destruction dans la profondeur d'un territoire ou d'un dispositif adverse comprend deux composantes aéroportées (Apache et Scalp EG) et une composante navale (missile de croisière naval). Armement tactique du Mirage 2000 D, le missile Apache est un missile antipiste destiné à la neutralisation des aéroports ennemis. La mise en service opérationnel de cet armement devrait intervenir au sein de l'armée de l'air dans le courant du deuxième semestre 2002 et le parc livré atteindra 100 missiles en 2003. Le coût global de ce programme s'élève à environ 650 millions d'euros. Dérivé de l'Apache, le missile Scalp EG est un missile de croisière air-sol destiné à la destruction des infrastructures. Il armera les Mirage 2000 D dès septembre 2003 puis les Rafale air et marine courant 2006. Le programme porte sur la production d'une série de 500 missiles, dont 450 pour l'armée de l'air et 50 pour la marine. Le coût total de ce programme est voisin de 775 millions d'euros. Enfin, la composante dite « missile de croisière naval » a pour objectif de neutraliser des cibles à partir de plates-formes navales. Le programme, lancé en septembre 2000 et approuvé au cours du second semestre 2001, doit développer une capacité française de 250 missiles de croisière tirés de plates-formes navales en 2011 à partir des frégates multi-missions et en 2015 à partir des sous-marins Barracuda. Le devis de référence proposé s'élève à environ 785 millions d'euros aux coûts économiques de janvier 2000.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70862
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7341
Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1529